

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 03 juillet 2023 que la convocation avait été faite le 23 juin 2023 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaients présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Lysiane DEGOUTIN, Christophe LEBLAN, David PETIT, Chantal NOISETTE, Alex NICOLAS, Philippe ROSENBERGER, Agnès BRONNER, Michel DEGOUTIN, Marie-Christine HELLIN
Absents : Catherine KETTERER (Proc à A. NICOLAS), Mathilde THIERY (Proc à P. ROSENBERGER), Tony VIGNOLA, Gilles ROUGIREL (Proc à M. THOMAS), Christian CRATZ, Agnès THIEBAUT (Proc à A. BALOSSO)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention d'Agnès BRONNER, absente à cette réunion

1) Intercommunalité

Le Maire informe que :

- La construction d'une nouvelle salle polyvalente est envisagée
- La classe est maintenue pour la nouvelle année scolaire
- Le PLUI suit son cours

2) Modification règlement affouages

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des problèmes rencontrés concernant la sortie des affouages sans autorisation, il est nécessaire de modifier le règlement en précisant que toute sortie de bois d'affouages sans autorisation entraînera une facturation du volume maximum réalisé de l'année assortie d'une interdiction, de s'inscrire et de réaliser un affouage pour autrui l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

3) Location des salles

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au règlement de location des salles communales en précisant que la commune reste prioritaire sur l'occupation des salles et que toute réservation pourra à tout moment être annulée ou modifiée.

4) Reprise délibération votre du budget 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une erreur sur la délibération du Budget Primitif M49 2023, une rectification est nécessaire :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 253367.58 | 253367.58 |
| Investissement | 358991.58 | 358991.58 |

Adopté à l'unanimité

5) **Convention SIELL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

-Faisant suite à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n° 2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers de poteaux incendie présents sur le territoire de la Meuse.

- La Commune prend l'attache du SIELL pour l'exercice des attributions de la maîtrise d'ouvrage de la prestation de contrôle de la DECI qui était jusqu'à présent réalisée par le SDIS.

Abstention de Philippe ROSENBERGER

6) **Achat récupérateur eau de pluie**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de la succession des périodes de sécheresse et des pénuries d'eau, il convient d'acquérir une cuve afin de récupérer l'eau de toiture du bâtiment des services techniques pour arroser les fleurs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte d'acquérir une cuve pour récupérer et stocker l'eau de toiture
- sollicite une aide financière à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, au Département et à la Région pour financer en partie cet investissement

Adopté à l'unanimité

7) **Nomination régisseur principal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Mme DEGENEVE Sandrine, il convient de nommer Mme BAUDOT Stéphanie en tant que régisseur principal.

Adopté à l'unanimité

8) **Don CCAS**

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la réception d'un don versé au CCAS par DOCEO Initiatives, d'une valeur de 2000 euros.

Adopté à l'unanimité

9) **Cession bâtiments communaux**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commission consultative a émis un avis favorable à la cession du logement situé 1 bis rue Chaussée au prix de 65000 euros et du bâtiment communal situé 2 rue de Saint-Mihiel au prix de 110000 euros en donnant mandat à Immomad pour trouver les acquéreurs

Abstention de Gilles ROUGIREL, Michel DEGOUTIN, Chantal NOISETTE et Lysiane DEGOUTIN

10) **Cession terrain Creuë**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin longeant la carrière à Creuë a dû être retaillé et que Mr Drapier François souhaite acquérir une parcelle située sur le même secteur, l'opération se soldera par une soulte de 436 euros.

Adopté à l'unanimité

11) Achat bande terrain Vigneulles

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une bande de terrain a été prise par omission sur la parcelle de Mr Janssens à Vigneulles les Hattonchâtel suite à des travaux et propose de lui racheter celle-ci au prix de 35€/m2 avec prise en charge des frais de notaire et d'une partie des frais de géomètre

Adopté à l'unanimité

12) Subvention Semeurs d'Arts

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter sur la liste des subventions à verser aux associations, une subvention de 200 euros pour l'association Semeurs d'Arts

Adopté à l'unanimité

13) Questions diverses

- Le Maire informe que l'ONF propose une réunion en forêt afin de présenter les coupes pour le prochain affouage et voir les nouvelles plantations
- Alex NICOLAS revient sur la problématique des nuisances sonores causées par les aboiements de chien